

**Programme européen LEADER Pays des 6 Vallées – 2014-2020**  
**Fiche mesure 1 : Sensibilisation aux enjeux de la transition énergétique**

**Fiche de présentation du projet**

**Nom du porteur :** .....

**Intitulé du projet :** .....

**1. Adéquation du projet avec les thématiques, les objectifs du programme LEADER Pays des 6 Vallées**

Mon projet s'inscrit dans les objectifs suivants (vous pouvez cocher plusieurs cases) :

<input type="checkbox"/>	Informier et sensibiliser aux enjeux du changement climatique
<input type="checkbox"/>	Informier et sensibiliser sur les économies d'énergie/les énergies renouvelables
<input type="checkbox"/>	Informier sur les économies de ressources, de matières premières, le ré-emploi
<input type="checkbox"/>	Contribuer au développement de nouvelles pratiques d'adaptation au changement climatique
<input type="checkbox"/>	Accompagner et conseiller individuellement sur des pratiques respectueuses de l'environnement
<input type="checkbox"/>	Impulser, provoquer un changement des comportements
<input type="checkbox"/>	Autres objectifs, expliquez:

**2. Description de l'action, du projet – Préciser les thèmes abordés dans l'information diffusée.**

**3. Déroulement de l'action**

Lieu de réalisation, zone d'influence :

Date de début, date de fin, calendrier de réalisation :

**4. Quels moyens sont mis en place dans la réalisation de l'action participant à la préservation de l'environnement (économie de papier, organisation du covoiturage pour les bénéficiaires, utilisation de matériaux recyclés, gestion des déchets...)?**

**5. Est-ce que le numérique, les nouvelles technologies, sont utilisées dans la mise en œuvre du projet ?**

Non	
Oui	Préciser

**6. Moyens humains mobilisés par le porteur, au sein de sa propre structure, pour la réalisation de l'action :**

**7. Partenariats mis en place :**

Qui finance l'opération ?	
Qui, quelles structures participent à la mise en œuvre de l'opération ?	
Avez-vous profité d'une expérience déjà menée ailleurs, par d'autres, pour réaliser votre projet ?	Préciser :
Des moyens ont-ils été mis en commun entre plusieurs structures ?	Lesquels :
Qui intervient auprès des publics bénéficiaires de votre projet ? Préciser la qualification, l'expérience des intervenants	

**8. Public ciblé / bénéficiaires de l'opération :**

Nombre estimatif	
Caractéristiques sociales (préciser la nature des publics bénéficiaires : tout public, hommes, femmes, demandeurs d'emplois, seniors, jeunes...)	
Quelle communication est prévue pour toucher ces publics ?	

**9. A quels besoins répond le projet et comment ont-ils été identifiés (contexte, état des lieux, enquête préalable...)?**

**10. Quels sont les moyens de communication relatifs à la promotion de votre projet (ex : communiqué de presse, site internet, affichage...)?**

**11. Quelles sont les méthodes d'évaluation de l'action et les indicateurs prévus au regard des objectifs visés ? Une enquête auprès des bénéficiaires est-elle prévue après la réalisation de l'action ? Pour les prestations de conseil individuel, la mise en place d'un suivi du bénéficiaire est obligatoire.**

**12. Quels sont les moyens de publicité sur les subventions et aides permettant le financement du projet (site internet, affiches, panneau, presse...)?**

***Rappel important:** vous devez faire apparaître les logos européens et régionaux sur les documents utilisés dans l'opération. Des modalités précises sont à respecter. Un modèle de panneau est à votre disposition auprès des services du Pays des 6 Vallées. Les dépenses liées à la réalisation de panneaux sont éligibles au FEADER.*

**La satisfaction aux critères d'éligibilité ou de dépenses ne constitue pas un droit à l'aide LEADER. Si le projet décrit dans le présent document connaît des modifications importantes au cours de sa mise en œuvre, le porteur s'engage à en informer l'équipe du Pays des 6 Vallées.**

Date :

Signature du demandeur :

LEADER Pays des 6 Vallées 2014-2020

Conditions d'éligibilité et modalités de sélection des projets

## **Mesure 1 : Sensibilisation aux enjeux de la transition énergétique**

### **Conditions d'éligibilité**

Les bénéficiaires potentiels et les dépenses éligibles sont détaillés dans la fiche mesure 1 du programme LEADER Pays des 6 Vallées.

Pour être éligible, le projet doit :

- être localisé sur le Pays des 6 Vallées,
- les thématiques des opérations présentées doivent être en lien avec les enjeux de la transition écologique et/ou du changement climatique.

Les séances de formation ou d'information collectives doivent permettre de réunir au minimum 5 participants issus du territoire des 6 Vallées (personnes ayant leur lieu de résidence ou de travail dans une commune du Pays des 6 Vallées).

Pour les actions de conseil individuel, un suivi des bénéficiaires dans l'évolution de leur projet sera demandé.

### **Critères et modalités de sélection des dossiers**

Le dépôt des demandes d'aides est réalisé au fil de l'eau ou sous forme d'appels à projets qui peuvent imposer des conditions plus restrictives que la mesure générale.

Le dépôt d'un dossier de demande par un porteur de projet éligible n'est pas la garantie d'obtenir une aide au titre du LEADER.

Chaque demande d'aide fera donc l'objet d'une analyse à l'aide de la grille de critères ci-dessous et d'un classement par rapport aux autres dossiers, par le Groupe d'action locale (GAL) responsable de la mise en œuvre du LEADER.

Les critères de sélection ont été établis en cohérence avec la stratégie LEADER Pays des 6 Vallées et les objectifs de la fiche mesure 1 «Sensibilisation aux enjeux de la transition énergétique ».

Tous les projets n'ayant pas atteint la note minimale, bien qu'étant éligibles, ne seront pas retenus lors de la sélection. Pour autant, les projets ayant obtenu une note supérieure à la note minimale ne seront pas obligatoirement accompagnés. Si besoin, cette grille de notation est susceptible d'évoluer sur la période de mise en œuvre du LEADER 2014-2020.

Si le dossier est sélectionné, des pièces complémentaires seront demandées. Si le dossier n'est pas sélectionné, le porteur sera invité à retravailler son projet et libre de faire un nouveau dépôt.

La sélection définitive du dossier et la détermination du montant de subvention LEADER attribuée sont réalisées en comité de programmation du GAL une fois que le dossier de demande est complet.

## Critères de sélection

Intitulé du projet :

Porteur de projet :

N° Osiris

Comité de programmation du

## Stratégie LEADER

**Axe stratégique 1: Faire évoluer les modes de vie, les pratiques pour lutter contre le changement climatique**

**Axe stratégique 2: Créer des emplois et des activités, générer de la valeur ajoutée sur le territoire**

Création et structuration de filières locales

Création et développement d'activités innovantes

**Axe stratégique 3: Permettre l'adaptation des activités économiques à la transition énergétique**

Diversifier les activités

Réduire l'impact des activités économiques sur l'environnement

**Axe stratégique 4: Assurer la qualité et l'adaptation des services au public**

Créer de nouveaux services, améliorer les services existants

Garantir un meilleur accès aux services

Diffuser une culture du numérique sur le territoire

**Axe stratégique 5: Innover avec d'autres territoires**

Développer une filière alimentaire locale en mutualisant les moyens

Créer des produits culturels et touristiques innovants dans le cadre d'un partenariat européen

## Critères de sélection

### 1. Lien avec la stratégie du programme Leader

Le projet entre dans la stratégie du programme LEADER	1
Le projet a un lien direct avec la stratégie du programme LEADER	2
Le projet entre pleinement dans la stratégie du programme LEADER	3
<b>TOTAL</b>	<b>/3</b>

2. **Dimension environnementale du projet** (respect de l'environnement, économie d'énergie, utilisation d'énergies renouvelables, utilisation de matériaux biosourcés, prévention, gestion et valorisation des déchets, économie de ressources, développement de l'approvisionnement en circuits courts, éco-conception de produits, démarche éco-responsable, optimisation des déplacements, incitation au co-voiturage, utilisation des packs éco-manifs...)

Le projet ne prévoit pas de volet environnemental	0
Le projet a un impact positif	1
Le projet a un impact positif fort	2
<b>TOTAL</b>	<b>/2</b>

**3. Dimension innovante du projet** (nouveau produit ou service sur le territoire, utilisation de nouvelles technologies ou de matériaux et matériels innovants, nouvelle pratique, nouveau procédé, organisation d'acteurs et partenariat expérimental, domaine d'activité innovant, expérimentation...)

Le projet ne présente pas d'innovation	0
Le projet présente une innovation	1
Le projet est très innovant	2
<b>TOTAL</b>	<b>/2</b>

#### 4. Approche collective et partenariale

Il n'y a pas de partenariat	0
Le partenariat autour du projet est strictement financier	1
Le projet associe des partenaires techniques	2
Le projet est collectif : - co-construit et/ou co-réalisé - permet la mutualisation	3
<b>TOTAL</b>	<b>/3</b>

#### 5. Impact économique ou social sur le territoire

<b>Impact économique</b>	
Le projet n'a pas d'impact sur l'économie du territoire	0
Le projet permet le maintien d'emploi ou d'activité sur le territoire	1
Le projet permet la création d'emploi ou d'activité sur le territoire	2
<b>OU</b>	
<b>Impact social (formation, insertion, vivre ensemble, accueil du handicap, amélioration des conditions de travail...)</b>	
Le projet n'a pas d'impact social sur le territoire	0
Le projet a un impact social positif sur le territoire	1
Le projet a un impact social positif fort sur le territoire	2
<b>TOTAL</b>	<b>/2</b>

#### Décision

Note totale : /12

Favorable

La note est  $\geq$  à 6/12

Défavorable

La note est  $<$  à 6/12

#### Commentaires



Fonds européen agricole pour le développement rural :  
l'Europe investit dans les zones rurales.